

Notes

TABAGISME ET ARRÊT DU TABAC EN 2024

RÉSUMÉ

■ Les volumes de tabac vendus dans le réseau des buralistes ont diminué de 11,5 % en 2024 par rapport à 2023. Suite à la hausse des prix du tabac de 25 % en Belgique au 1^{er} janvier 2024, les départements frontaliers avec ce pays sont moins concernés par cette diminution des volumes que les années précédentes.

■ Si les ventes de cigarettes et de tabac à rouler sont en recul (de - 12,3 % et - 13,2 %), les ventes d'autres produits du tabac augmentent dans leur ensemble de 2 %.

■ Le chiffre d'affaires global du tabac en France continentale atteint 19,3 milliards d'euros en 2024, avec un taux de croissance annuel moyen de 0,9 % depuis 2017.

■ Moins d'un quart des adultes de 18 à 75 ans fume quotidiennement en 2023. Il s'agit de la prévalence la plus faible jamais enregistrée depuis 2000. Le tabagisme chez les jeunes est également en recul, quel que soit la fréquence d'usage considérée.

■ Le marché des produits du vapotage est en croissance, tout comme les usages : 6,1 % des adultes vapotent quotidiennement en 2023, et 6,2 % des jeunes de 17 ans en 2022.

■ Les ventes et les remboursements de traitements de substitution nicotinique ainsi que le recours aux services d'aide à l'arrêt sont en hausse entre 2023 et 2024, témoignant d'une dynamique positive en matière de sevrage tabagique.

SOMMAIRE

L'offre et le marché du tabac

Baisse des ventes de tabac dans le réseau des buralistes

Volumes mis à la consommation et répartition des parts de marché
Analyses territoriales des volumes mis à la consommation
Valeur du marché, taxes et prix

Des saisies en baisse, une criminalité de plus en plus structurée

Les usages

Baisse du tabagisme quotidien chez les adultes

Fort recul du tabagisme chez les adolescents

Parmi les collégiens et lycéens
À 17 ans

2 Une hausse des usages de cigarette électronique chez les adultes et les adolescents

2 *En population adulte*
2 *Parmi les collégiens et lycéens*
2 *À 17 ans*

Conséquences sanitaires et sociales

7 Augmentation du nombre de personnes ayant pris un traitement d'aide à l'arrêt du tabac
9 Un recours accru à l'aide téléphonique

Sources et méthodologie

Bibliographie

12

12

13

13

15

15

16

18

18

19

19

L'OFFRE ET LE MARCHÉ DU TABAC

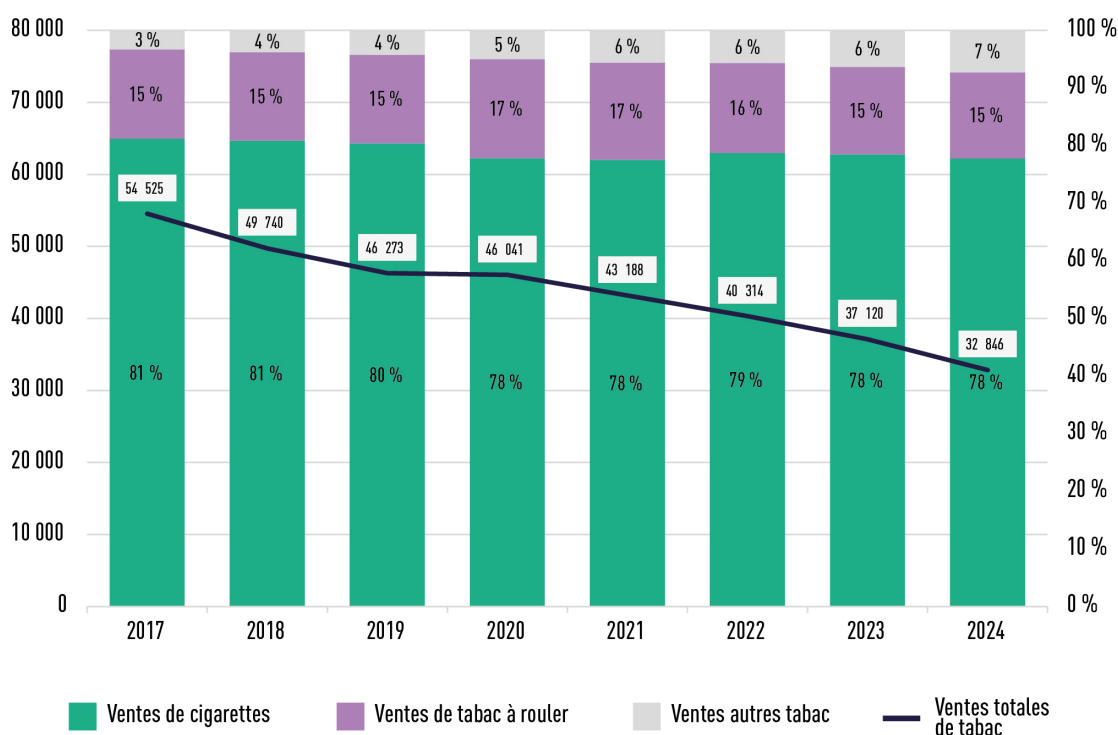
Les volumes de tabac vendus se décomposent en trois ensembles : les achats domestiques légaux (dans le réseau des buralistes), les achats non domestiques légaux (dans un autre pays ou en *duty free*) et les achats illégaux. Seuls les achats domestiques légaux font l'objet d'un suivi régulier par la déclaration aux douanes des livraisons aux débiteurs de France métropolitaine. Ils constituent la majeure partie du marché du tabac.

Baisse des ventes de tabac dans le réseau des buralistes

Volumes mis à la consommation et répartition des parts de marché

Les ventes totales de tabac dans le réseau des buralistes de France continentale¹ s'élèvent à 32 846 tonnes² de tabac sur l'ensemble de l'année 2024 (graphique 1). La tendance à la baisse de ces volumes s'accroît avec -11,5% entre 2023 et 2024, contre -7,3% en moyenne par an entre 2017 et 2024, et ce, malgré la modification temporaire des habitudes d'achat liée aux confinements (Douchet, 2021).

Graphique 1. Évolution des ventes totales de tabac (en tonnes) et répartition entre cigarettes, tabac à rouler et autres tabacs (2017-2024)



Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : en 2024, les ventes totales de tabac s'élevaient à 32 846 tonnes et se répartissaient de la manière suivante : 78 % de cigarettes, 15 % de tabac à rouler et 7 % d'autres tabacs.

NB : en raison des arrondis à l'unité, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

Les ventes de cigarettes sont de 25 544 tonnes en 2024 et celles de tabac à rouler de 4 906 tonnes.

1. Les produits du tabac ont un régime fiscal spécifique en Corse et les prix y étaient 25 % moins élevés qu'en France continentale. Depuis le 1^{er} janvier 2022, le prix d'un paquet de cigarettes vendu en Corse doit être « au moins égal » à 80 % du tarif pratiqué au plan national. L'augmentation se poursuivra par tranches de 5 % pour atteindre, en 2025, 95 % du prix établi sur le continent. Les chiffres de ventes de tabac dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus. Pour ces raisons, seules les tendances pour la France continentale sont analysées tout au long de ce document.

2. Le poids moyen en tabac d'une cigarette manufacturée retenu ici est de 1 g, ce qui est probablement surestimé. Toutefois, l'OFDT a choisi de se conformer à l'équivalence proposée par Logista France, pour être en cohérence avec le producteur des données. Un poids de 0,8 g serait sans doute plus proche de la réalité.

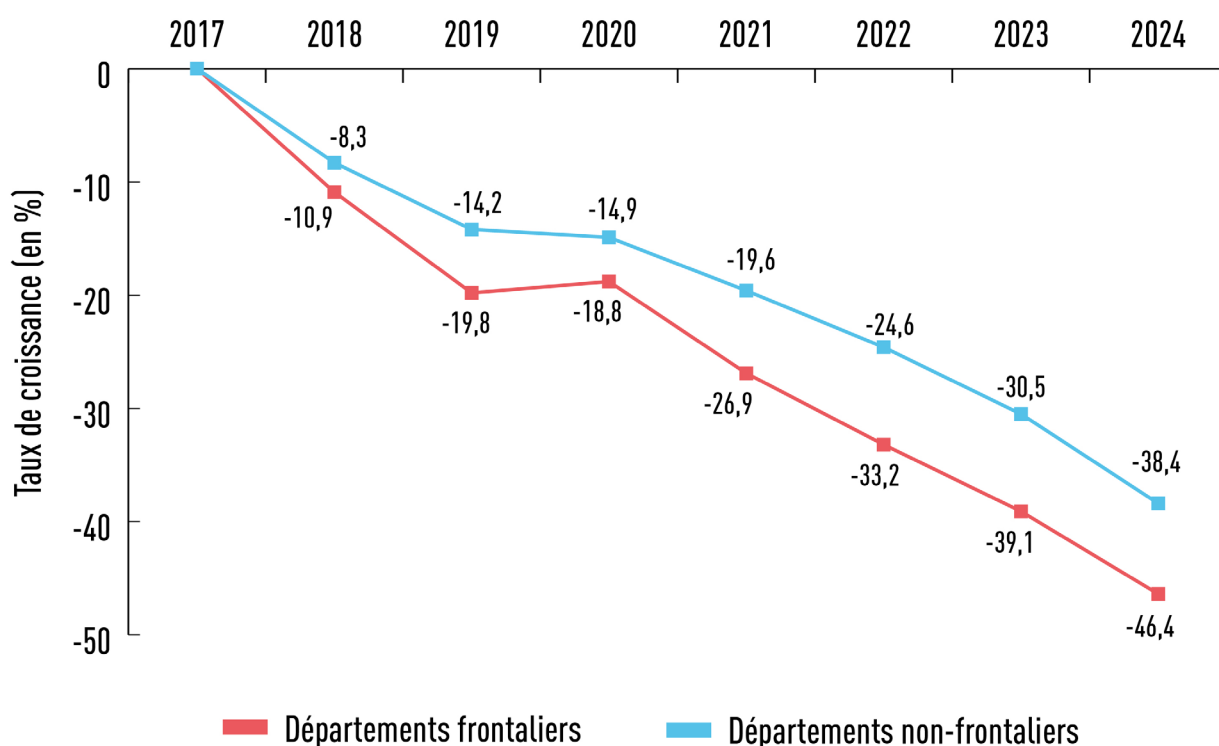
Elles baissent dans des proportions similaires par rapport à 2023 (de 12,3 % pour les cigarettes et de 13,2 % pour le tabac à rouler). Les ventes d'autres produits du tabac augmentent quant à elles dans leur ensemble de 2 % avec des évolutions contrastées : diminution des ventes de cigares (- 5,4 %), du tabac à priser (- 7,2 %) et du tabac à mâcher (- 9,4 %), mais augmentation de 12,5 % des autres tabacs à fumer (narguilé, blunts, etc.). Les autres produits du tabac représentent ainsi 7 % de parts de marché en 2024 (contre 3 % en 2017), soit un doublement en sept ans (graphique 1).

Analyses territoriales des volumes mis à la consommation

En 2024, 27 932 tonnes de tabac ont été vendues dans les départements non-frontaliers (soit 85 % du marché national), et 4 914 tonnes dans les départements frontaliers (15 % du marché national). Les ventes baissent dans des proportions similaires entre départements frontaliers (- 12 %) et non-frontaliers (-11,4 %) entre 2023 et 2024. Il est à noter qu'en raison de la hausse des prix du tabac de 25 % en Belgique au 1^{er} janvier 2024, les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont connu les baisses les plus faibles du territoire national avec respectivement - 4,5 % et - 6,7 % de volumes livrés chez les buralistes par rapport à 2023.

Malgré le rapprochement constaté en 2024, le recul des volumes reste proportionnellement plus important depuis 2017 dans les départements frontaliers (- 46,4 %) que dans les départements non-frontaliers (- 38,4 %) (graphique 2). Sept départements enregistrent des baisses supérieures à 50 % au cours de cette période : la Moselle (- 59,2 %), les Pyrénées-Orientales (- 57,9 %), le Bas-Rhin (- 55,4 %), le Territoire-de-Belfort (- 55,1 %), le Haut-Rhin (- 55 %), la Meurthe-et-Moselle (- 50,2 %) et les Alpes-Maritimes (- 50 %) (carte 1).

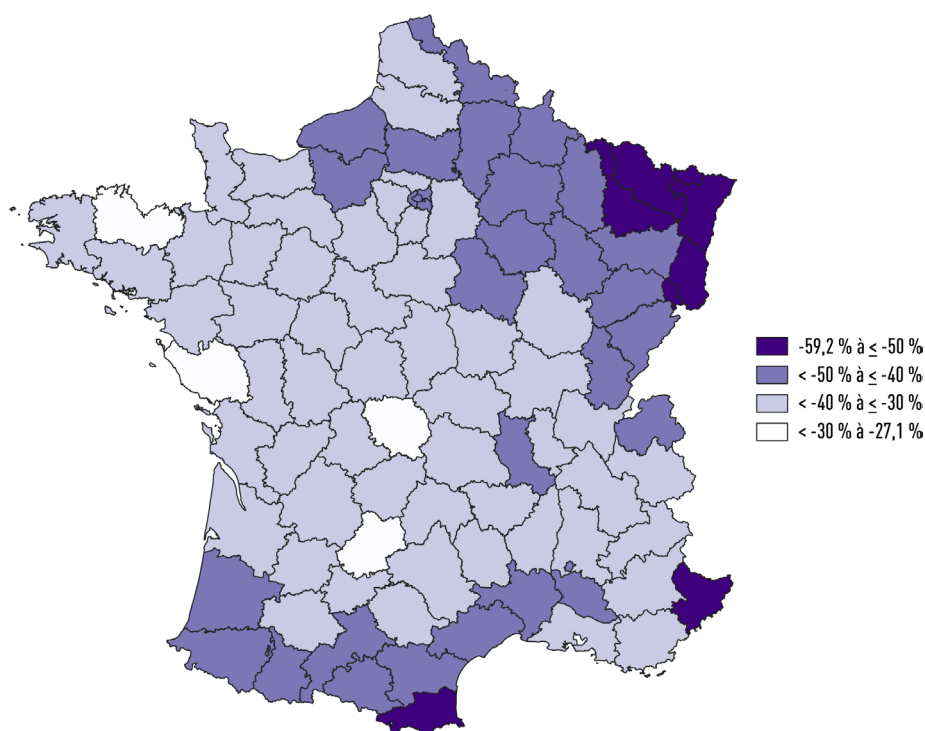
Graphique 2. Évolution comparée des ventes de tabac dans les départements frontaliers et non-frontaliers (2017-2024) (base 100 en 2017)



Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : par rapport à 2017 (base 100), les volumes de tabac vendus dans le réseau des buralistes ont chuté plus fortement dans les départements frontaliers (- 46,4 %) que non-frontaliers (- 38,4 %) en 2024.

Carte 1. Variation des quantités de tabac offertes à la consommation par département en France continentale (2017-2024)



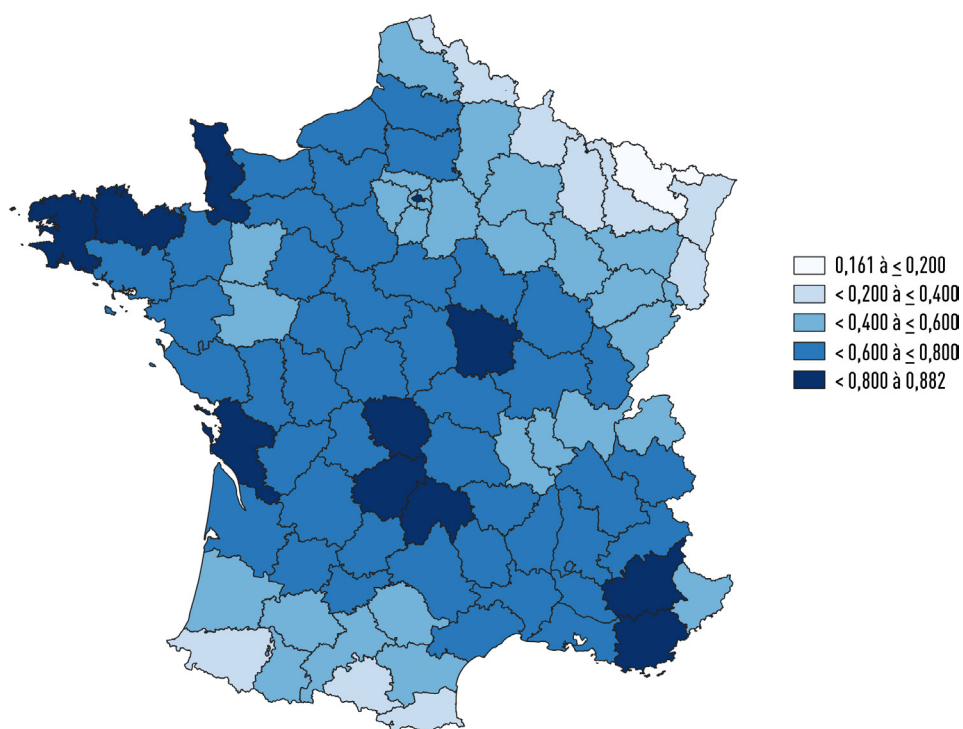
Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : entre 2017 et 2024, les ventes de tabac offertes à la consommation dans le réseau des buralistes ont diminué en volume de 59,2 % dans le département de la Moselle.

L'analyse des quantités offertes à la consommation de tabac par habitant de 15 ans et plus confirme que les stocks des buralistes sont plus bas dans les départements frontaliers de la Belgique, du Luxembourg, de l'Allemagne, de l'Andorre et de l'Espagne (carte 2). Les départements ayant la plus faible densité de points de vente par habitant sont également ceux où les quantités de tabac offertes à la consommation sont les plus basses (carte 3). Les données montrent ainsi que le réseau semble s'être adapté à la demande locale frontalière, avec une cohérence entre la demande d'achat chez les buralistes par les fumeurs et la structuration de l'offre pour y répondre (nombre de bureaux de tabac, mais aussi de quantités moyennes vendues). Ces éléments traduisent des comportements d'achats différenciés, avec davantage d'approvisionnements à l'étranger dans les départements frontaliers, ce que confirment les enquêtes sur les comportements d'achats (Douchet *et al.*, 2024).

À l'échelle régionale, les diminutions les plus importantes sont localisées dans la région Grand Est (- 51,3 %) (carte 4). Comme pour les départements, l'analyse des quantités de tabac offertes à la consommation par habitant de 15 ans et plus montre des différences importantes selon les régions, allant d'environ 300 grammes par habitant dans la région Grand Est à presque 800 grammes par habitant dans la région PACA en 2024 (carte 5), en lien avec des comportements d'achats différenciés (Douchet *et al.*, 2024).

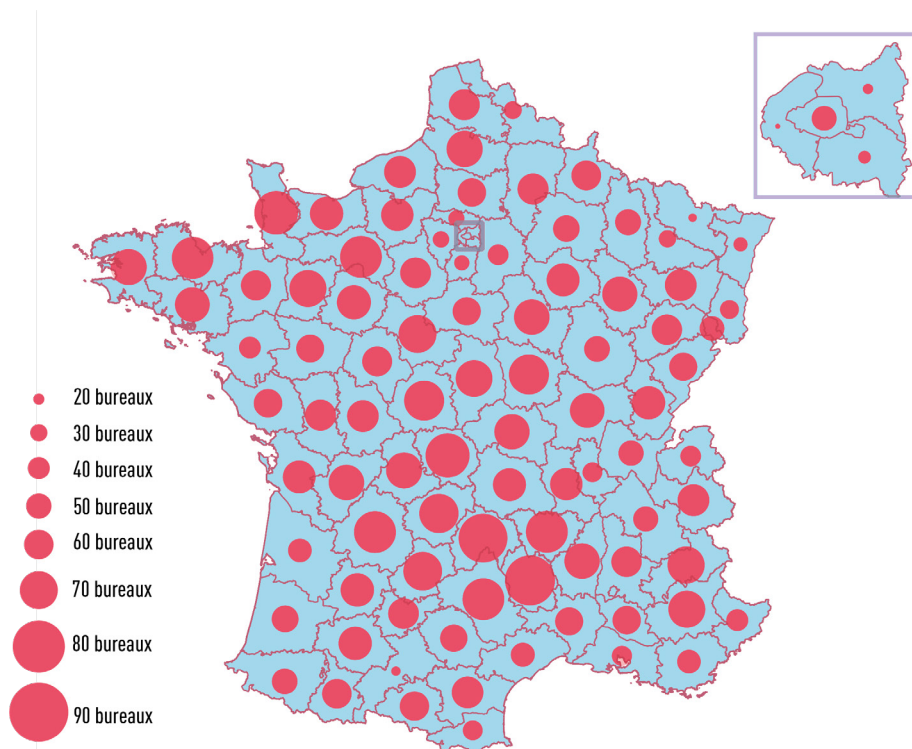
Carte 2. Quantité de tabac (en kg) offerte à la consommation par habitant de 15 ans et plus selon le département en 2024



Source : DGDDI, INSEE, exploitation OFDT

Lecture : en 2024, la quantité de tabac moyenne offerte à consommation dans le réseau des buralistes était de 0,161 kg par habitant de 15 ans et plus dans le département de la Moselle.

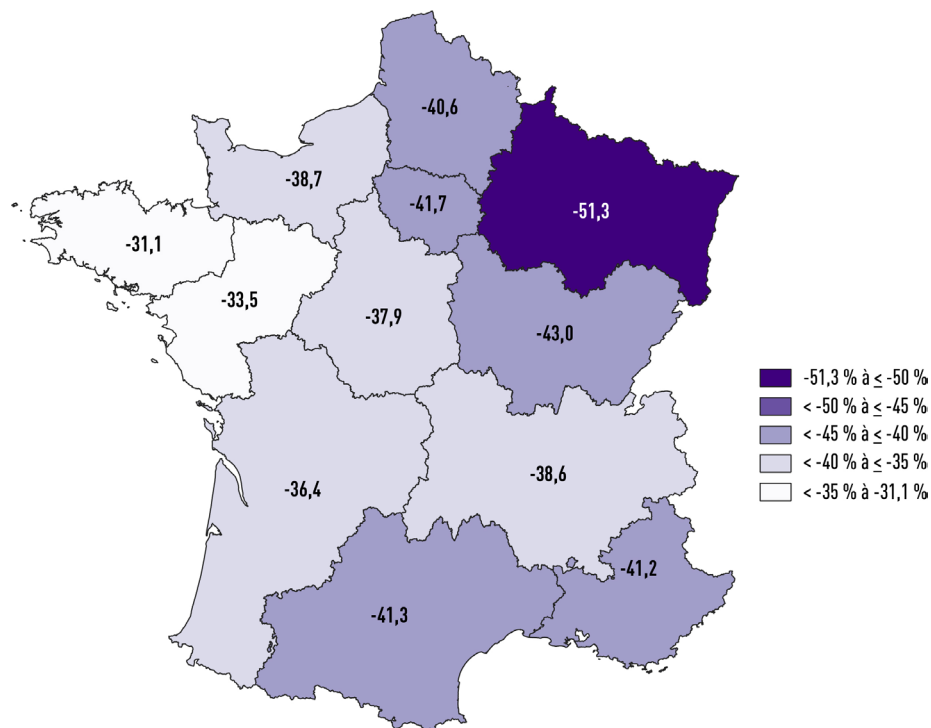
Carte 3. Densité de bureaux de tabac pour 100 000 habitants de 15 ans et plus, par département en 2024



Source : DGDDI, INSEE, exploitation OFDT

Lecture : en 2024, le département de la Moselle comptait 22 bureaux de tabac pour 100 000 habitants âgés de 15 ans et plus. Celui de la Lozère en comptait 93 pour 100 000 habitants.

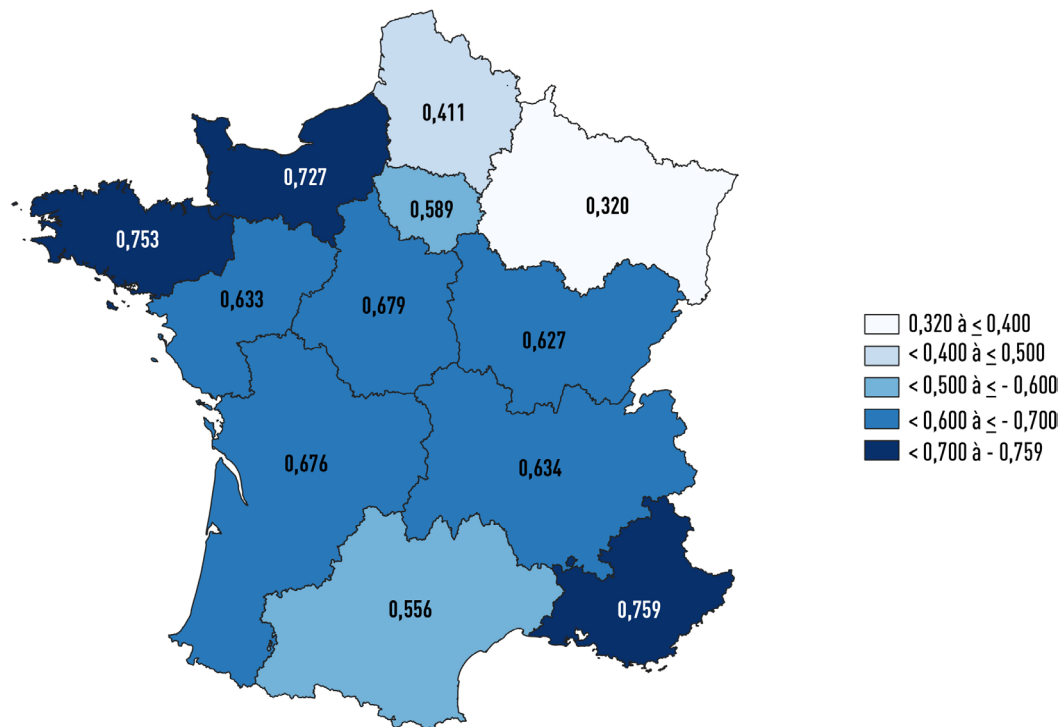
Carte 4. Variation des quantités de tabac offertes à la consommation par région de France continentale (2017-2024)



Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : entre 2017 et 2024, les ventes de tabac offertes à la consommation dans le réseau des buralistes ont diminué en volume de 51,3 % dans la région Grand Est.

Carte 5. Quantité de tabac (en kg) offerte à la consommation par habitant de 15 ans et plus selon la région en 2024



Source : DGDDI, INSEE, exploitation OFDT

Lecture : en 2024, la quantité de tabac moyenne offerte à consommation dans le réseau des buralistes était de 0,320 kg par habitant de 15 ans et plus dans la région Grand Est.

Valeur du marché, taxes et prix

Le chiffre d'affaires global du tabac en France continentale atteint 19,3 milliards d'euros (Md€) en 2024, contre 19,9 Md€ en 2023 et 18,1 Md€ en 2017. Au cours de la période 2017-2024, le chiffre d'affaires global s'est ainsi accru de 6,6 %, porté en grande partie par l'augmentation des recettes fiscales.

La diversification du métier de buraliste

Les buralistes constituent un réseau de 22 800 commerçants spécialisés qui disposent du monopole de vente en détail des produits du tabac en France. Ils sont à la fois des préposés d'administration (sous tutelle des Douanes) et des commerçants indépendants, dont le chiffre d'affaires dépend en grande partie des volumes de tabac vendu. La remise brute sur le prix de vente au détail des produits du tabac (par laquelle un débitant de tabac est rémunéré) s'élevait à 10,19 % en 2024 (contre 9,44 % en 2017).

L'indice de chiffre d'affaires pour le commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé a progressé de 100 points entre 2015 et 2023 (base 100) selon l'INSEE (voir tableau 1). Autrement dit, l'indice de chiffre d'affaires des buralistes a doublé entre 2015 et 2023.

Tableau 1. Indice de chiffre d'affaires – Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé (NAF rév. 2, niv. sous-classe poste 47.26Z)

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
100	103,6	110,9	125,7	136,1	144	158,5	183,5	200

Source : INSEE

Lecture : entre 2015 et 2016, l'indice de chiffre d'affaires du commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé a augmenté de 3,6 %.

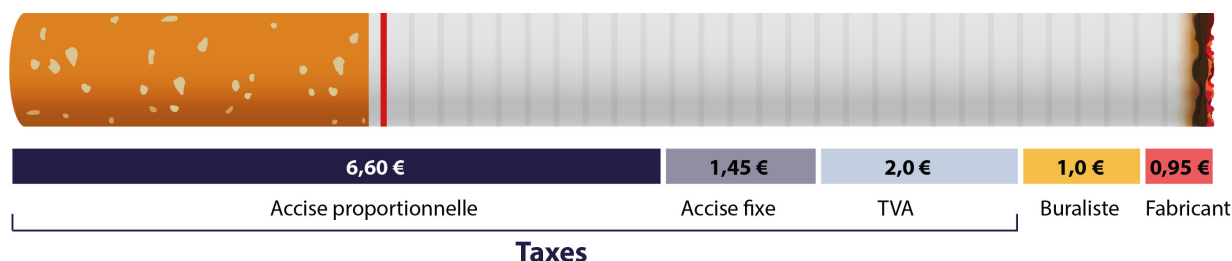
Le dispositif d'aide à la transformation des buralistes, créé en octobre 2018, a par ailleurs été reconduit pour la période 2023-2027* pour permettre au réseau de diversifier les produits et services proposés. Peuvent notamment être cités les nouveaux produits destinés aux fumeurs (dispositifs de tabac chauffé et vapotage, pour lequel les buralistes représentent 15 % à 20 % du marché dans l'Hexagone (données Xerfi 2024)), mais aussi les produits à base de CBD, le poppers et les sachets de nicotine. S'agissant de ces derniers, il est à noter que le gouvernement français a notifié un projet de réglementation à la Commission européenne pour leur éventuelle interdiction courant 2025. Les débitants réalisent par ailleurs une large partie du chiffre d'affaires des jeux d'argent et de hasard en points de vente physiques, avec une tendance à la hausse du volume des mises de paris sportifs (hors ligne), paris hippiques (hors ligne) et loterie (hors ligne) ces dernières années (24,8 Md€ en 2023 contre 21,7 Md€ en 2017) (ANJ, 2024). Les bureaux de tabac proposent également des services bancaires (à l'instar du compte Nickel commercialisé qui compte 3 millions de clients), des offres de snacking, de téléphonie mobile, des relais postaux, la vente de billets SNCF, l'encaissement des créances fiscales, des prestations locales de services publics (« points paiement de proximité »), ou encore des munitions et cartouches pour fusils de chasse.

* Le décret n° 2023-507 du 27 juin 2023 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabac ordinaires et son arrêté d'application du 27 juin 2023 prévoient les modalités de constitution du dossier de demande de l'aide ainsi que les conditions d'éligibilité.

Le gouvernement fixe les taxes, tandis que les prix sont proposés par les fabricants et homologués par la Direction générale de la santé (DGS) du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles et par la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Le prix payé par le consommateur est donc la somme de trois composantes : la part du fabricant, la marge du buraliste et les taxes. La stratégie fiscale, orientée à la hausse, se justifie notamment par son action sur l'élasticité de la demande du tabac par rapport au prix, selon laquelle une augmentation du prix peut induire une baisse de la consommation (Hill et Legoupil, 2018).

Du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} décembre 2024, en France continentale, les cigarettes sont taxées à hauteur de 84 % du prix de vente (55 % d'accise proportionnelle et environ 16,7 % de TVA). On compte également 72,70 € d'accise fixe pour 1 000 cigarettes, soit 1,45 € par paquet de 20 cigarettes à 12 € (figure 1). En raison de cette accise fixe, les cigarettes les moins chères sont ainsi proportionnellement les plus taxées.

Figure 1. Décomposition du prix d'un paquet de 20 cigarettes à 12 € au 1^{er} décembre 2024



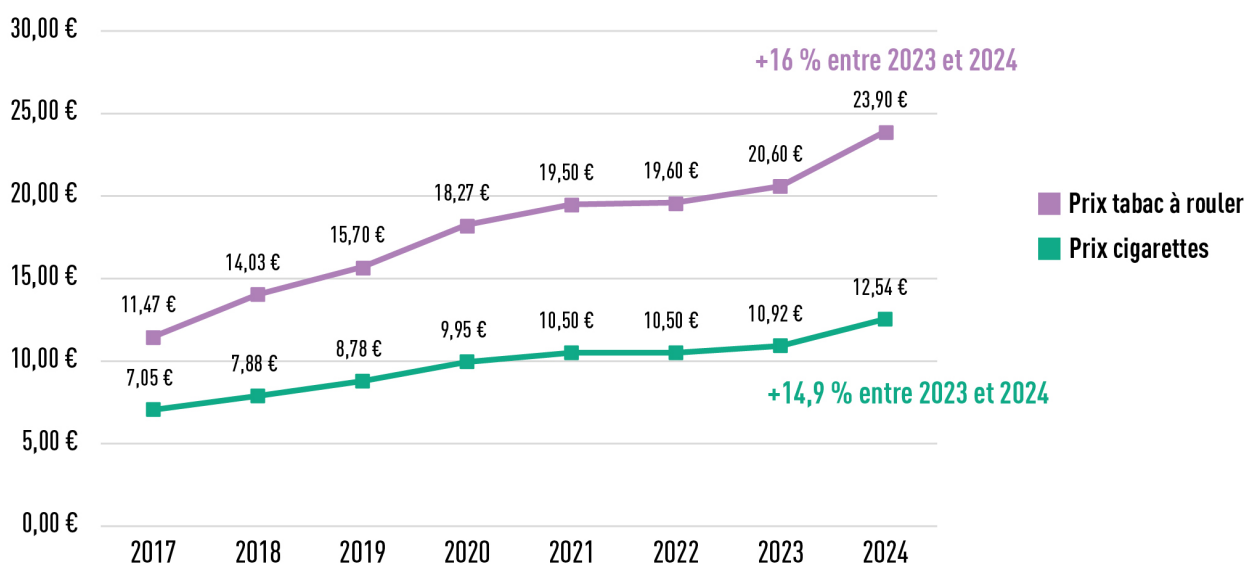
Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : l'accise proportionnelle est appliquée au prix de vente en détail (elle est exprimée en pourcentage), tandis que l'accise fixe est appliquée à des quantités (en unité ou gramme de tabac). Au 1^{er} décembre 2024, l'accise proportionnelle pour un paquet de 20 cigarettes à 12 € s'élevait à 6,60 €.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 a porté deux réformes significatives visant la fiscalité du tabac : premièrement, l'indexation de l'augmentation automatique du tarif sur l'année N-1 (au lieu de N-2) et le déplafonnement de cette indexation limitée à 1,75 % par an jusqu'ici ; deuxièmement, l'organisation de la convergence des prix des produits du tabac à rouler et du tabac à chauffer (par action sur les accises) vers ceux de la cigarette afin d'obtenir des prix équivalents. Ainsi, deux nouvelles catégories fiscales ont été créées pour mieux prendre en compte le tabac à chauffer (vendu à l'unité ou au poids). L'impact de ces mesures a été anticipé par les fabricants de tabac, qui ont augmenté dès 2023 puis début 2024 les prix de leurs produits à des niveaux substantiellement supérieurs à ceux anticipés par le Gouvernement (CCSS, 2024).

Ainsi, après une relative stabilité des prix observée depuis 2021 (novembre 2020 marquant la fin de l'augmentation triennale des prix du tabac), le prix des marques de paquets de cigarettes et de tabac à rouler les plus vendues repart à la hausse en 2024 (12,54 € pour le paquet de cigarettes et 23,90 € pour celui du tabac à rouler en moyenne sur l'ensemble de l'année, soit des augmentations respectives de 14,9 % et de 16 %, graphique 3). Cette hausse devrait se poursuivre, en lien avec les objectifs du Programme national de lutte contre le tabac (PNLT) 2023-2027 (Ministère de la Santé et de la Prévention, 2023).

Graphique 3. Prix annuel moyen du paquet de cigarettes/tabac à rouler de la marque la plus vendue



Source : DGDDI, exploitation OFDT

Lecture : en moyenne sur l'ensemble de l'année 2024, le prix annuel du paquet de cigarettes de la marque la plus vendue s'élevait à 12,54 €.

Le marché des produits du vapotage

Les produits du vapotage sont commercialisés dans des boutiques spécialisées, des bureaux de tabac ou sur des sites de commerce en ligne spécialisés. Il existe plusieurs générations de matériels, incluant des systèmes ouverts (avec des flacons de recharge, les « e-liquides ») et des systèmes fermés (par pods, jetables et non rechargeables). Les deux catégories peuvent ou non contenir de la nicotine. Le marché du vapotage s'est diversifié ces dernières années à la fois dans les contenants (outils techniques permettant de vapoter, design des produits), les contenus (e-liquides offrant une gamme élargie d'arômes) et les stratégies de promotion dont ils font l'objet (marketing, publicité). Plus récemment, l'apparition de nouveaux formats, tels que les cigarettes jetables et les puffs (ciblant plus particulièrement les jeunes) ont contribué à une plus grande popularité du vapotage. Son interdiction avait été annoncée dans le PNLT 2023-2027 (Ministère de la Santé et de la Prévention, 2023). Elle est effective depuis février 2025, s'appliquant aux dispositifs préremplis avec un liquide et ne pouvant être remplis à nouveau, qu'ils disposent ou non d'une batterie rechargeable.

Les dernières données relatives à l'offre montrent que, en 2020, 33 000 produits étaient déclarés sur le marché, avec plus de 70 000 références commerciales distinctes, 1 200 substances utilisées comme ingrédients et généralement entre 2 et 16 ingrédients par liquide (ANSES, 2020). Par ailleurs, le chiffre d'affaires du secteur a augmenté de 75 % en trois ans, passant de 830 millions d'euros en 2020 à 1,45 milliard d'euros en 2023, hausse portée par la diversification des produits proposés et la hausse des prévalences de consommation chez les adultes et les adolescents (voir ci-dessous « Les usages »). Les bureaux de tabac représentent 15 à 20 % de la distribution en valeur du secteur, tandis que les boutiques spécialisées, au nombre de 3 300, comptent pour 50 % des ventes. Le reste des transactions s'effectue en grande partie sur Internet (données Xerfi 2025).

Des saisies en baisse, une criminalité de plus en plus structurée

Les hausses de prix sont intervenues au niveau national, en l'absence d'harmonisation fiscale des produits du tabac à l'échelle européenne (European Commission, 2023), incitant une partie des consommateurs à s'approvisionner en dehors du réseau des buralistes. Ces comportements comprennent des phénomènes distincts d'achats légaux (à l'étranger³, en *duty free*) ou illégaux (contrebande). Plusieurs méthodes existent pour les quantifier (Douchet *et al.*, 2024). Les estimations issues d'organismes publics (INSEE, Santé publique France, OFDT, Assemblée nationale) donnent par ailleurs une fourchette d'achats réalisés en dehors des bureaux de tabac comprise entre 10 % et 20 % de la consommation totale (Douchet *et al.*, 2024). Ces résultats sont bien inférieurs à ceux avancés par les études financées par l'industrie du tabac.

En termes de réponse publique, l'activité des forces de l'ordre a permis la saisie de 489 tonnes de tabac en 2024 (contre 521 tonnes en 2023), soit l'équivalent de 1,6 % des volumes vendus dans le réseau des buralistes. Les douanes relèvent que les organisations criminelles diversifient leurs activités avec les trafics de produits du tabac en raison des gains financiers qu'elles peuvent en retirer et des risques judiciaires moindres (DGDDI, 2025). Elles semblent de plus en plus structurées à travers une gestion contrôlée de la production du stockage, de l'acheminement et de la distribution illicite des produits du tabac. Trois usines clandestines de produits de contrefaçon ont par ailleurs été démantelées en 2024 sur le territoire national. Ce trafic s'intègre dans un environnement de « polycriminalité » où se mêlent stupéfiants, contrefaçons et tabac.

Trois catégories de structuration se distinguent ainsi (DGDDI, 2025) :

- les organisations criminelles de type mafeux (structurée à grande échelle, avec une dimension transnationale, une hiérarchie, des règles et des activités diversifiées) ;
- les groupes opportunistes, peu structurés, constitués en fonction de liens d'interconnaissances ;
- les trafics locaux de type « fourmi », souvent approvisionnés par des achats transfrontaliers où la fiscalité des produits du tabac est plus faible qu'en France.

3. Depuis le décret n° 2024-276 du 27 mars 2024, les quantités maximales de tabac qu'il est possible de ramener de l'étranger sont de 800 cigarettes et 1 kg de tabac à rouler, et à condition de prouver que ces produits sont destinés à un usage personnel.

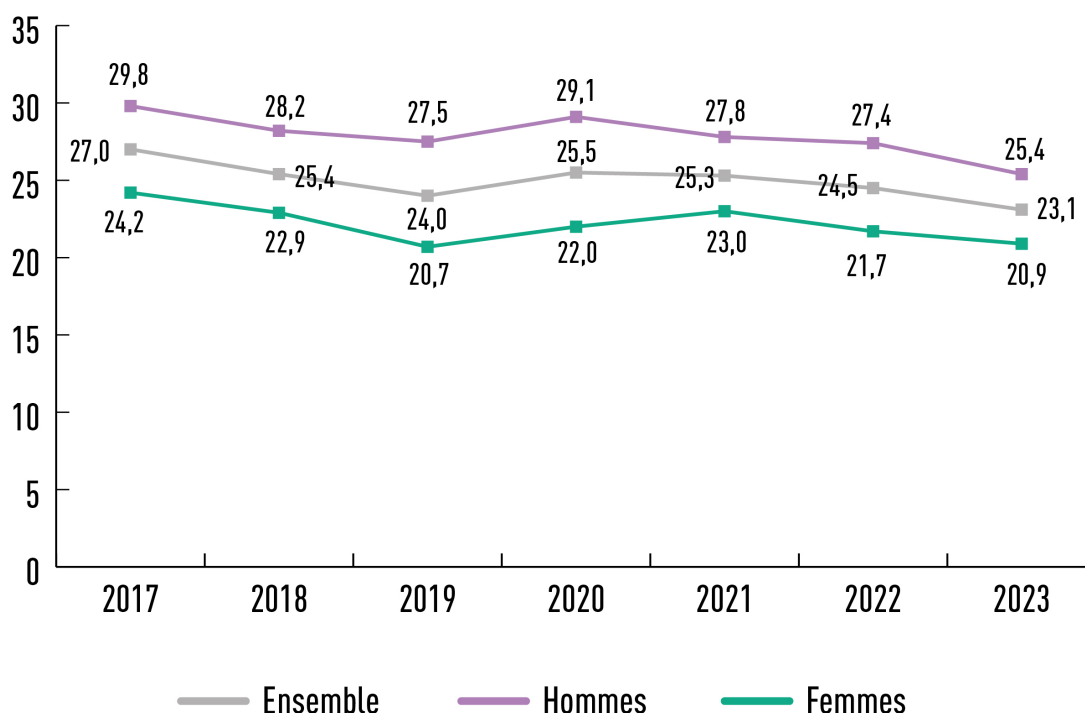
LES USAGES

Baisse du tabagisme quotidien chez les adultes

Les dernières données disponibles en population adulte française de France hexagonale, issues de l'édition 2023 de l'enquête EROPP de l'OFDT (en partenariat avec Santé publique France) (Pasquereau *et al.*, 2024), montrent que plus de trois adultes de 18-75 ans sur dix déclarent fumer (31,1 %) en 2023 et moins d'un quart quotidiennement (23,1 %) (graphique 4). Il s'agit de la prévalence du tabagisme quotidien la plus faible jamais enregistrée depuis que cet indicateur existe. En parallèle de la baisse du tabagisme quotidien, la prévalence du tabagisme occasionnel a augmenté depuis 2021 pour atteindre 8,0 % en 2023. La prévalence du tabagisme, quotidien ou occasionnel, est ainsi globalement stable entre 2021 et 2023.

Les hommes continuent de fumer davantage que les femmes en 2023 (graphique 4). Les inégalités sociales en matière de tabagisme restent très marquées, avec 12 points d'écart de prévalence du tabagisme quotidien entre les plus bas et les plus hauts revenus (28,9 % versus 17,3 %), écart observé également selon le niveau de diplôme ou selon la situation professionnelle (personnes au chômage versus actifs occupés). L'enquête sur la santé et les substances en prison (ESSPRI), menée par l'OFDT, montre par ailleurs que 6 détenus sur 10 déclarent fumer quotidiennement du tabac en 2023 (Spilka *et al.*, 2023). Enfin, les patients traités par les Centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ont une prévalence de tabagisme quotidien bien plus forte que dans la population générale (77 % des patients traités pour un trouble de l'usage de substance entre 2010 et 2020) (Janssen *et al.*, 2024).

Graphique 4. Évolution de l'usage quotidien de tabac parmi les adultes de 18 à 75 ans de France hexagonale (2017-2023) (%)

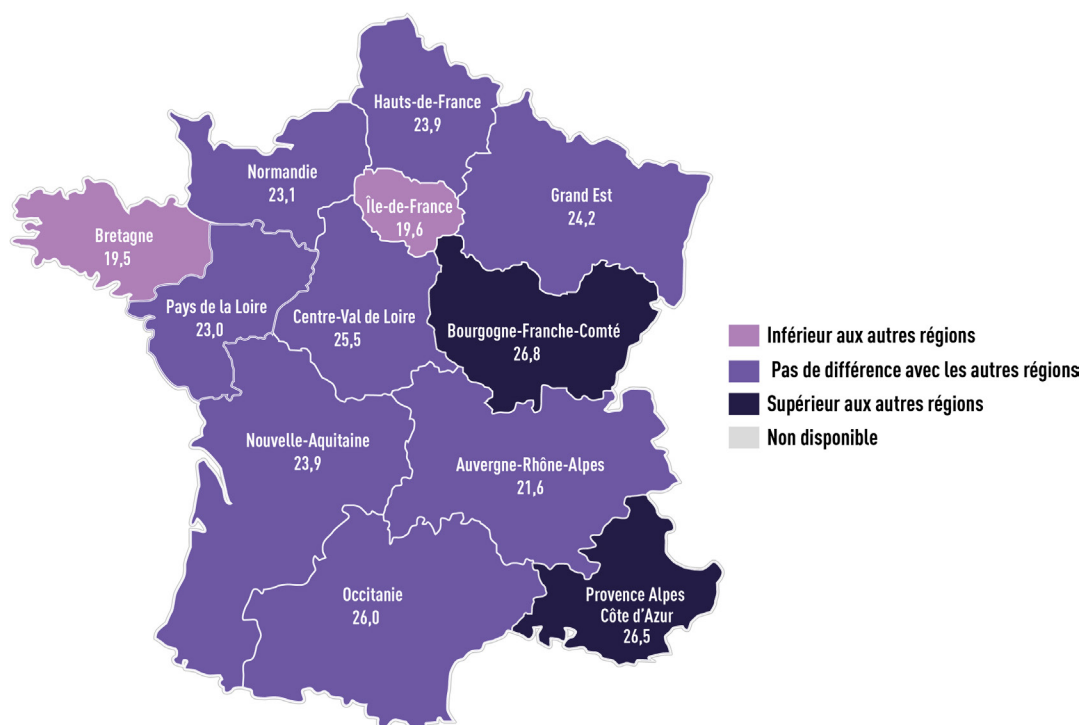


Sources : Baromètre de Santé publique France 2000-2022, EROPP 2023, OFDT

Lecture : 23,1 % des adultes de 18 à 75 ans fument quotidiennement en 2023, 25,4 % des hommes et 20,9 % des femmes.

La photographie régionale du tabagisme quotidien est relativement homogène. Seules quatre régions se démarquent : la Bretagne et l'Île-de-France présentent les prévalences tabagiques les plus faibles (respectivement 19,5 % et 19,6 % d'usage quotidien) tandis que les régions Bourgogne-Franche-Comté et PACA ont les niveaux de tabagisme quotidien les plus élevés en France hexagonale (respectivement 26,8 % et 26,5 %) (carte 6) (Le Nézet *et al.*, 2025).

Carte 6. Prévalence du tabagisme quotidien parmi les 18-75 ans par région en 2023 en France hexagonale.



Source : EROPP 2023, OFDT

Note de lecture : en 2023, 26,8 % des personnes de Bourgogne-Franche-Comté sont des fumeurs quotidiens, proportion supérieure au reste de l'Hexagone.

Fort recul du tabagisme chez les adolescents

Parmi les collégiens et lycéens

Les données de l'Enquête nationale en collèges et en lycées chez les adolescents sur la santé et les substances (EnCLASS) menée en 2022 auprès de 9 566 collégiens et lycéens montre que l'expérimentation de cigarettes concerne un peu plus d'un collégien sur dix (11,4 %), avec une augmentation forte au fil des années de collège (de 4,6 % en classe de 6e à 18,8 % en classe de 3e) (OFDT, 2024). Ce niveau d'expérimentation a diminué de près de la moitié entre 2018 et 2022, traduisant la baisse des initiations tabagiques dans les nouvelles générations d'adolescents. La consommation récente (au moins un usage au cours du mois) et la consommation quotidienne ont suivi une évolution similaire. Elles concernent respectivement 4,8 % et 0,9 % des collégiens en 2022.

L'expérimentation de la cigarette amorcée au collège se généralise au lycée et concerne 34 % des lycéens (passant de 30,0 % d'initiés en 2de pour atteindre 38,5 % en terminale). L'usage quotidien concerne 6,2 % des lycéens, avec une augmentation continue entre la 2de (4,8 %) et la terminale (8,2 %). À l'instar de l'évolution des niveaux d'usages au collège, la majorité des niveaux d'usages au lycée sont à la baisse entre 2018 et 2022. Le niveau d'expérimentation a perdu près de 20 points (34,0 % en 2022 vs 53,0 % en 2018), l'usage récent a chuté de 8 points, passant de 27,3 % à 19,6 % en quatre ans, tandis que la consommation quotidienne a été divisée par trois sur la même période (6,2 % vs 17,5 %).

À 17 ans

Selon les dernières données disponibles de l'Enquête sur la santé et les comportements lors de l'appel de préparation à la défense (ESCAPAD) de l'OFDT, menée en 2022 auprès de 23 701 adolescents de 17 ans, les niveaux d'usage de tabac chez les jeunes de 17 ans sont les plus bas mesurés depuis deux décennies (OFDT, 2023). Près d'un jeune de 17 ans sur quatre (25,1 %) déclare avoir consommé du tabac au cours des trente derniers jours, soit une baisse de 18,7 points par rapport à 2014. L'usage quotidien a fortement diminué entre 2017 et 2022 (15,6 % contre 25,1 %) avec une légère prédominance masculine (17,0 % parmi les garçons versus 14,2 % parmi les filles).

Conjointement à ce recul du tabagisme, les âges moyens d'expérimentation et de passage à l'usage quotidien ont été retardés (respectivement, de 14,4 ans à 14,5 ans et de 15,1 ans à 15,3 ans entre 2017 et 2022). Cette évolution satisfait l'objectif de retarder l'initiation tabagique fixé par les plans d'action gouvernementaux. Par ailleurs, en 2022, un jeune sur trois (33,3 %) avait déjà eu recours à la chicha (aussi appelé narguilé) au moins une fois dans sa vie, une nette baisse par rapport à 2017 (49,9 %). L'usage récent reste majoritairement masculin : en 2022, 13,1 % des garçons ont fumé la chicha au cours du mois précédant l'enquête, contre 7,9 % des filles.

Tableau 2. Niveaux d’usages de tabac, de chicha et de cigarette électronique, par sexe à 17 ans en 2022 (%)

Produit	Usage	Garçons 2022	Filles 2022	Sex ratio	Ensemble 2022	Ensemble 2017	Évolution (en points)	Évolution (en %)
Tabac	Expérimentation	46,2	46,9	0,99 ns	46,5	59,0	-12,5	-21 %
	Récent (au moins un usage dans le mois)	25,5	24,6	1,03 ns	25,1	34,1	-9,0	-26 %
	Quotidien	17,0	14,2	1,20 ***	15,6	25,1	-9,5	-38 %
	Intensif (plus de 10 cig/jour)	5,0	2,3	2,19 ***	3,7	5,2	-1,5	-29 %
Chicha	Expérimentation	37,0	29,3	1,26 ***	33,3	49,9	-16,6	-33 %
	Récent (au moins un usage dans le mois)	13,1	7,9	1,66 ***	10,6			
E-cigarette	Expérimentation	57,8	55,9	1,03 **	56,9	52,4	+4,5	+9 %
	Récent (au moins un usage dans le mois)	29,7	31,8	0,94 ***	30,7	16,8	+13,9	+83 %
	Quotidien	6,0	6,3	0,95 ns	6,2	1,9	+4,3	+226 %

Source : ESCAPAD, OFDT
 Lecture : en 2022, 46,2 % des garçons de 17 ans ont déjà expérimenté le tabac.
 Légende : Le sex ratio est le rapport du % parmi les garçons sur le % parmi les filles.
 *, **, *** : test du chi-2 significatif respectivement au seuil 0,05, 0,01 et 0,001.
 ns : non significatif.
 Les évolutions en points et en pourcentages ont été précisées entre 2017 et 2022 lorsque cela était possible (elles sont toutes statistiquement significatives).

Par ailleurs, les inégalités sociales de santé apparaissent dès l'adolescence. Le tabac est le produit pour lequel les différences de consommation selon le statut scolaire à 17 ans sont les plus marquées : l'usage quotidien s'échelonne selon un gradient allant de 10,1 % parmi les élèves des lycées généraux et technologiques, 22,1 % parmi les élèves des lycées professionnels, 38,6 % chez les apprentis et jusqu'à 43,5 % parmi les jeunes sortis du système scolaire. Si l'usage quotidien de tabac est en baisse dans toutes les catégories entre 2017 et 2022, la baisse relative est plus marquée parmi les élèves de filière générale et technologique (-9 points, soit 39 %) que parmi les apprentis (-9 points, soit 19 %) et les jeunes non scolarisés (-13 points, soit 24 %), accroissant ainsi les différences selon le statut scolaire entre 2017 et 2022.

Enfin, les niveaux d'usage sont variables selon les régions : les jeunes vivant en Île-de-France et dans les Hauts-de-France, par exemple, sont moins concernés par l'expérimentation, l'usage récent et l'usage quotidien de tabac, tandis que ceux des régions de la façade ouest le sont davantage. Ces écarts entre régions sont parfois importants : l'expérimentation du tabac varie de 38,2 % en Île-de-France à 54,4 % en Bretagne, l'usage quotidien variant de 11,6 % en Île-de-France à 20,1 % en Nouvelle-Aquitaine (Spilka *et al.*, 2024).

Une hausse des usages de cigarette électronique chez les adultes et les adolescents

En population adulte

Parmi les personnes âgées de 18 à 75 ans, 41,8 % déclarent avoir déjà essayé la cigarette électronique en 2023 (Le Nézet *et al.*, 2025) alors qu'elles n'étaient que 25,7 % en 2014 (année de sa première estimation en France). Son utilisation actuelle (son usage au cours des 12 derniers mois) concerne 8,3 % des 18-75 ans, dont près des trois quarts en ont un usage quotidien (6,1 %). Ces prévalences sont en augmentation quasi continue depuis 2017 avec cependant une inflexion entre 2018 et 2020 où les niveaux n'ont pas évolué.

Le vapotage quotidien est légèrement plus fréquent chez les hommes (6,8 %) que chez les femmes (5,4 %). Il s'avère également plus fréquent chez les jeunes générations comparativement aux plus âgées, avec une prévalence de 8,7 % parmi les 25-34 ans et de 2,0 % parmi les 65-75 ans.

Le vapotage est presque autant répandu parmi les fumeurs occasionnels (11,2 %) que parmi les fumeurs quotidiens (9,1 %). Parmi ces derniers, la prévalence du vapotage est moins élevée chez les fumeurs de plus de 10 cigarettes par jour par rapport aux « petits fumeurs » (respectivement 7,0 % et 11,7 %). Le vapotage est quasi inexistant chez les personnes qui n'ont jamais expérimenté l'usage du tabac. En revanche, la prévalence du vapotage quotidien est de 6,4 % chez les personnes qui ont déjà expérimenté l'usage du tabac.

Parmi les collégiens et lycéens

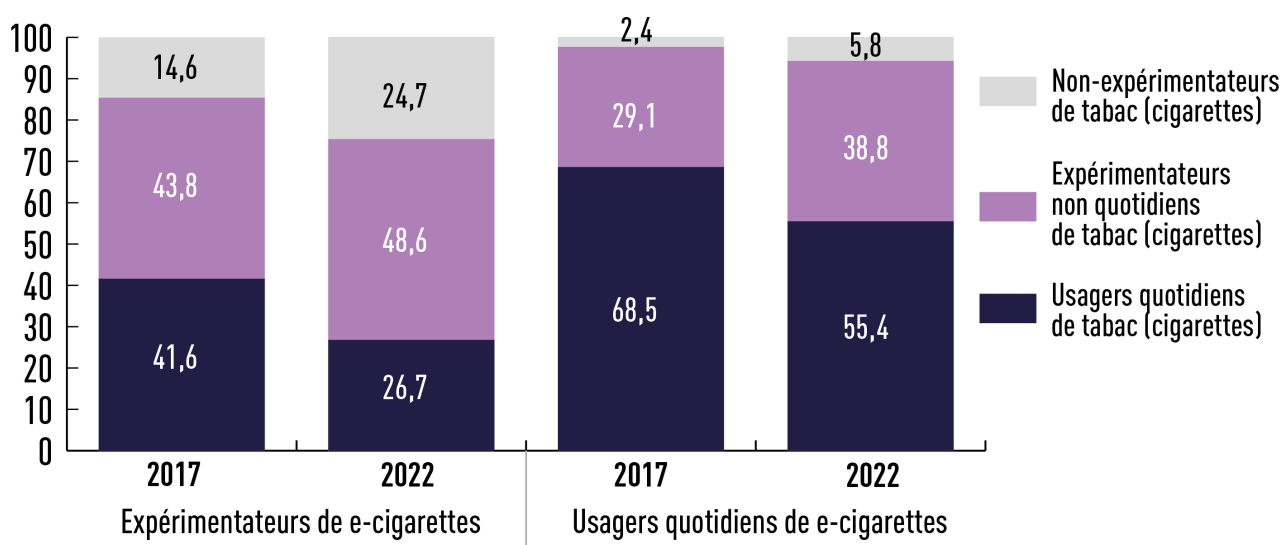
En 2022, un collégien sur cinq a déjà vapoté, et un sur dix l'a fait au cours du dernier mois. Ces deux indicateurs sont stables depuis 2018. L'usage quotidien de la cigarette électronique, qui a été interrogé pour la première fois en 2022 dans les enquêtes épidémiologiques menées auprès des plus jeunes (collégiens), concerne quant à lui 1,4 % des collégiens, soit une prévalence d'usage quotidien équivalente à celle des cigarettes de tabac (OFDT, 2024).

Au lycée, l'expérimentation de cigarette électronique concerne 44 % des lycéens en 2022 (contre 52,1 % en 2018 et 35,1 % en 2015). L'usage récent concerne un quart des lycéens (24,2 %), l'usage quotidien 3,8 % des lycéens. Ces chiffres augmentent continuellement depuis 2018. Les effets de l'interdiction des cigarettes électroniques jetables - facilement accessibles aux adolescents -, entrée en vigueur en février 2025 (voir encadré), devront être suivis dans les années à venir afin d'en mesurer l'influence sur les indicateurs d'usage.

À 17 ans

Selon l'enquête ESCAPAD de l'OFDT, 57 % des jeunes de 17 ans ont expérimenté la cigarette électronique et 6,2 % vapotent quotidiennement. La part des vapoteurs quotidiens a plus que doublé entre 2014 et 2022, avec une accélération depuis le début des années 2020 (OFDT, 2023).

Graphique 5. Évolution de la structure de la consommation de tabac (cigarettes) selon l'usage de la cigarette électronique parmi les adolescents de 17 ans entre 2017 et 2022 (%)



Source : ESCAPAD, OFDT

Lecture : en 2017, parmi les jeunes de 17 ans qui ont expérimenté la cigarette électronique, 41,6 % sont par ailleurs des usagers quotidiens de tabac. En 2022, ils étaient 26,7 % dans ce cas.

Par ailleurs, à l'âge de 17 ans, le vapotage quotidien concerne deux fois moins souvent les élèves de filière générale ou technologique que les apprentis (5,6 % contre 13,6 %).

Si l'augmentation concerne les garçons et les filles, les évolutions constatées parmi ces dernières sont particulièrement importantes : 19 points supplémentaires pour l'usage récent en 5 ans et un niveau d'usage quotidien multiplié par six entre 2017 et 2022 (6,3 % contre 0,9 %).

Dans ce contexte de hausse, l'expérimentation est aussi devenue plus précoce. L'âge moyen de la première utilisation est désormais de 15,0 ans en 2022 contre 15,4 ans en 2017.

Pour autant, l'expérimentation de la cigarette électronique reste plus tardive que celle de la cigarette de tabac (+ 6 mois). Pour une partie des jeunes, fumer des cigarettes et vapoter continuent d'être associés : en 2022, 55,4 % des vapoteurs quotidiens sont également des fumeurs quotidiens de cigarettes de tabac (graphique 5). Néanmoins, la part des vapoteurs exclusifs progresse nettement, avec 5,8 % de vapoteurs quotidiens exclusifs contre 2,4 % en 2017.

La cigarette électronique : aide au sevrage ou « porte d'entrée » dans le tabagisme ?

La cigarette électronique fait l'objet de nombreux débats s'articulant à la fois autour de son rôle dans l'aide au sevrage tabagique et de la potentielle « porte d'entrée » vers le tabagisme qu'elle peut constituer pour les plus jeunes.

S'agissant de l'aide à la réduction et à la sortie du tabagisme, la littérature scientifique a mis en évidence les bénéfices potentiels de la cigarette électronique comme un outil de réduction des risques liés à la consommation de tabac et d'aide au sevrage tabagique chez les fumeurs, au moins pour certains d'entre eux (Lindson *et al.*, 2025). Ces bénéfices ne valent qu'à condition de devenir vapoteur exclusif : le fait de simplement réduire sa consommation de tabac n'est pas considéré comme une stratégie de réduction des risques efficace, étant donné que les dommages du tabagisme sur la santé sont davantage liés à la durée d'exposition qu'à la quantité consommée. Autrement dit, le statut de vapo-fumeur, comparativement à celui de fumeur, ne peut pas être considéré comme une réduction des risques pleinement efficace.

Concernant le vapotage chez les plus jeunes, il existe des données scientifiques susceptibles d'alerter sur le risque éventuel d'entrée dans le tabagisme chez les jeunes non-fumeurs qui vapotent, bien que des recherches soient toujours en cours à ce sujet. Le vapotage à l'adolescence est associé à des risques de conséquences négatives sur la santé, notamment sur le plan respiratoire (Becker et Rice, 2022 ; Gilley et Beno, 2020). Par ailleurs, certains segments de l'offre des produits du vapotage tels que les puffs ne se positionnent pas comme des outils d'aide à la sortie du tabagisme et, à ce titre, elles constituent bien un risque de porte d'entrée vers la dépendance à la nicotine chez les non-fumeurs, et en particulier auprès des jeunes. En effet, les stratégies marketing ciblant explicitement les plus jeunes et les arômes ajoutés aux puffs (fruités, sucrés, etc.) sont démontrées dans la littérature scientifique comme des facteurs susceptibles de majorer les risques d'un comportement addictif. Depuis le 25 février 2025, la vente, la distribution et la détention en vue de la vente de cigarettes électroniques jetables (dites puffs) sont ainsi interdites en France. Le texte adopté vise à limiter l'exposition des jeunes à ces produits attractifs, à réduire les risques liés à la dépendance nicotinique et à répondre aux enjeux environnementaux posés par ces dispositifs à usage unique.

CONSÉQUENCES SANITAIRES ET SOCIALES

En 2015, 75 320 décès ont été estimés attribuables au tabagisme sur les 580 000 décès enregistrés en France métropolitaine la même année (soit environ 13 % de la mortalité annuelle) (Bonaldi *et al.*, 2019)⁴. Ces estimations se répartissaient entre 55 420 décès parmi les hommes et 19 900 décès parmi les femmes, ce qui représentait respectivement 19,3 % et 6,9 % de l'ensemble des décès annuels. La cause des décès attribuables au tabagisme était un cancer pour 61,7 % des personnes (hommes : 36 577, 66 % ; femmes : 9 868, 49 %), une maladie cardio-vasculaire pour 22,1 % (hommes : 11 135, 20 % ; femmes : 5 526, 28 %) et une pathologie respiratoire pour 16,2 % (hommes : 7 675, 14 % ; femmes : 4 492, 23 %).

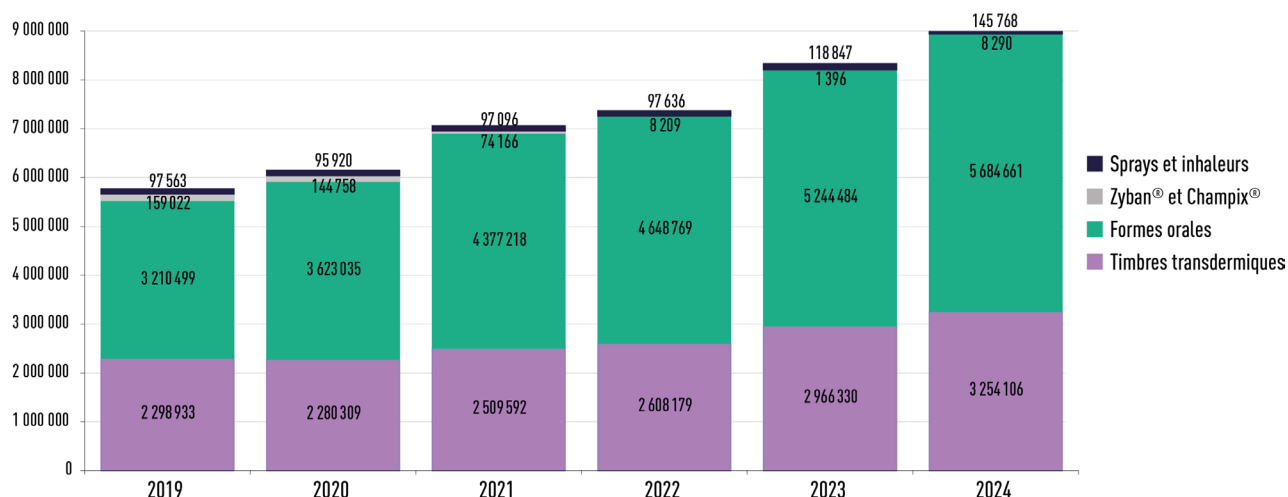
Augmentation du nombre de personnes ayant pris un traitement d'aide à l'arrêt du tabac

Les ventes de traitements d'aide au sevrage du tabac (traitements nicotiniques de substitution/TNS) réalisées en pharmacie atteignent 9 092 825 en « équivalents mois de traitement »⁵ en 2024 et enregistrent ainsi une augmentation de 10,4 % par rapport à 2023. Depuis 2019, les volumes vendus ont ainsi augmenté de 58 %, tendance favorisée par l'ensemble des politiques publiques qui incitent à la sortie du tabagisme, parmi lesquelles la disparition du forfait TNS au 1^{er} janvier 2019, remplacé par un remboursement à hauteur de 65 %.

Les évolutions des ventes et parts de marché des différents types de traitements en 2024 sont les suivantes (graphique 6) :

- Les ventes de substituts sous forme orale continuent de progresser (+ 8,4 % entre 2023 et 2024 en « équivalents mois de traitement »), poursuivant la hausse constatée les années précédentes. Ils sont toujours la première forme de TNS vendue (62,5 % des ventes en 2024, contre 63,7 % en 2023, et 55,7 % en 2019).
- Les ventes de timbres transdermiques (patches) augmentent de 9,7 %. Leur part dans la répartition des TNS vendus reste stable et représente 35,8 % du marché (contre 36,0 % en 2023 et 39,9 % en 2019).
- Les prescriptions médicamenteuses (Zyban® ou de Champix®) restent basses et représentent une part marginale du marché en 2024. Pour rappel, le Champix® a été suspendu et retiré du marché en France en 2021 à cause de la présence de nitrosamines dans certains lots, des substances potentiellement cancérigènes. Son retour sur le marché français est prévu mi-juin 2025. Le Zyban®, utilisé depuis les années 2000, est beaucoup moins prescrit aujourd'hui, en raison de ses possibles effets indésirables tels que les crises convulsives.

Graphique 6. Ventes de traitements pour l'arrêt du tabac, en « équivalents mois de traitement »



Source : GERS, exploitation OFDT

Lecture : en 2024, environ 5,7 millions de traitements d'aide à l'arrêt du tabac sous forme orale ont été vendus dans les pharmacies de France métropolitaine.

4. Données en cours d'actualisation par Santé publique France.

5. On opère une traduction des ventes brutes de ces médicaments en nombre de mois de traitement. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 216 gommes, 160 comprimés, 28 timbres transdermiques, 60 comprimés de Zyban® ou de Champix® (estimation du Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques, GERS).

Les remboursements par l'Assurance maladie des traitements d'aide à l'arrêt du tabac suivent les tendances à la hausse du marché (tableau 3). Le nombre annuel de bénéficiaires uniques d'un remboursement de TNS sur l'ensemble de l'année 2024 est de 1 191 092, soit une hausse de 4,8 % par rapport à 2023 (1 136 875 en 2023 contre 1 020 678 en 2022). Cette augmentation concerne l'ensemble des régions de France hexagonale et des départements et régions d'outre-mer (DROM).

Tableau 3. Nombre de bénéficiaires uniques d'un remboursement de TSN par région entre 2022 et 2024

	2022	2023	2024	Évolution 2023-2024
Île-de-France	132 098	145 420	153 898	5,8 %
Auvergne-Rhône-Alpes	118 313	134 078	142 120	6,0 %
Occitanie	114 096	127 217	133 648	5,1 %
Hauts-de-France	114 669	126 745	131 434	3,7 %
Nouvelle-Aquitaine	108 546	120 961	125 328	3,6 %
Grand Est	82 168	89 722	92 370	3,0 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	77 073	87 663	92 818	5,9 %
Bretagne	58 452	65 305	68 644	5,1 %
Normandie	59 303	65 274	67 670	3,7 %
Pays de la Loire	53 713	59 402	63 020	6,1 %
Bourgogne-Franche-Comté	41 250	45 667	47 754	4,6 %
Centre-Val de Loire	36 273	39 927	41 175	3,1 %
DROM (total)	17 767	21 497	22 905	6,5 %
Corse	5 617	6 573	6 733	2,4 %
Autres (non connu + St Barthélémy)	1 340	1 424	1 575	10,6 %
Total	1 020 678	1 136 875	1 191 092	4,8 %

Source : Caisse nationale d'assurance maladie, tous régimes

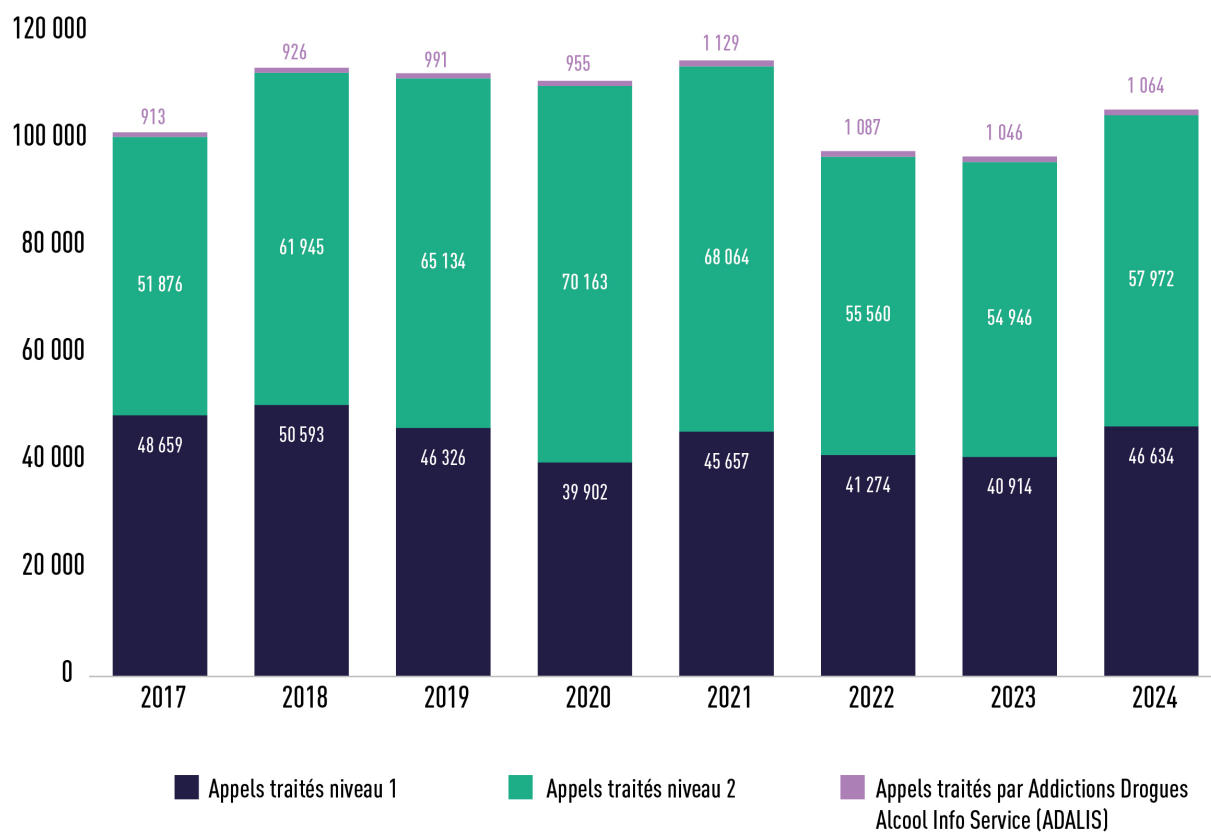
Lecture : en 2024, 153 898 Franciliens ont bénéficié d'au moins un remboursement d'aide à l'arrêt du tabac au cours de l'année.

Un recours accru à l'aide téléphonique

Le site www.tabac-info-service.fr a enregistré 4 001 918 visites en 2024 (contre 5 529 068 visites en 2023). Par ailleurs, 46 634 appels concernant l'arrêt du tabac ont été traités en premier niveau⁶ par la ligne téléphonique Tabac Info Service (TIS), un chiffre en augmentation rapport à 2023. Le nombre d'appels traités par les tabacologues du dispositif (traduisant un accompagnement personnalisé et régulier des fumeurs suivis) est de 57 972 (+ 5,5 % par rapport à 2023) (graphique 7).

L'opération #MoisSansTabac a par ailleurs été moins suivie qu'en 2023, avec 133 838 inscrits sur le site Internet pour la 9^e édition en 2024 (contre 157 576 en 2022, soit – 15 %). Il est cependant à noter qu'au cours de la période 2016-2019, environ 1,8 million de tentatives d'arrêt étaient attribuées au Mois sans tabac, soit plus du double du nombre d'inscriptions en ligne à l'opération (n = 784 874), suggérant que la portée de l'opération va au-delà des seuls inscrits en ligne (Guignard *et al.*, 2021).

Graphique 7. Nombre d'appels aux lignes d'écoute spécialisées sur le tabac entre 2017 et 2024



Source : Santé publique France

Lecture : en 2024, 57 972 appels ont été traités par les tabacologues de la ligne téléphonique Tabac Info Service.

6. La ligne Tabac Info Service dispose de deux niveaux de traitement des appels. Le premier niveau adresse de la documentation, répond à des questions simples sur le tabac et organise la prise de rendez-vous avec les tabacologues, qui assurent le niveau 2. Ces derniers accompagnent les fumeurs durant plusieurs entretiens dans leur arrêt du tabac.

Sources et méthodologie

Les usages

Le dispositif d'observation des usages s'articule autour de plusieurs enquêtes :

- Les niveaux d'usage de tabac sont mesurés régulièrement en population générale, depuis 1992 pour les adultes (Baromètre santé du CFES, devenu ensuite INPES, puis désormais Santé publique France ; enquête EROPP de l'OFDT).

- Les niveaux d'usage chez les adolescents sont suivis depuis 2000 à travers l'enquête ESCAPAD de l'OFDT pour les jeunes de 17 ans, scolarisés ou non et par l'enquête EnCLASS pour les jeunes scolarisés de 11 à 18 ans.

Le marché du tabac

Les chiffres relatifs au marché des produits du tabac sont transmis tous les mois par la DGDDI pour les livraisons aux débiteurs de France métropolitaine. Ces données mesurent ainsi l'enregistrement des sorties Logista France (premier distributeur en France) à destination des points de vente (et indirectement, les ventes effectives aux consommateurs). Elles comportent donc un biais de couverture par rapport au champ d'observation, ne couvrant que 98 % des volumes de tabac en France et ne tenant pas compte des stocks faits par les buralistes.

Les données dans ce bilan sont appréhendées en volume (quantité des livraisons exprimées en grammes de tabac). Les volumes ne prennent en compte que les ventes réalisées en France continentale dans la mesure où les chiffres dans les départements et collectivités d'outre-mer ne sont pas connus et que la spécificité du marché corse (avec notamment des prix des produits du tabac moins élevés de 25 %) a longtemps induit une production de données séparée du reste de la France continentale. À partir du 1^{er} janvier 2022, le prix d'un paquet de cigarettes vendu en Corse doit être « au moins égal » à 80 % du tarif pratiqué au plan national. L'augmentation se poursuit par tranches de 5 % pour atteindre, en 2025, 95 % du prix établi sur le continent.

Les données brutes sont transmises par département et retraitées selon plusieurs modalités (avec notamment une distinction entre les 72 départements non frontaliers et les 22 départements frontaliers de France continentale). Pour comparer rigoureusement chaque mois à celui de l'année précédente, les évolutions des ventes sont calculées à nombre de jours de livraison constants (qui peuvent différer selon les jours ouvrés, faisant fluctuer l'activité des bureaux de tabac).

Les composantes légales et illégales des achats en dehors du réseau des buralistes sont quant à elles appréhendées par l'intermédiaire d'enquêtes ponctuelles de Santé publique France, de l'OFDT et aussi complétées par les quantités de tabac illicite saisies issues de l'ensemble des directions interrégionales des douanes (compilées par semaine en excluant les directions interrégionales d'outre-mer), qui traduisent l'activité des forces de l'ordre.

Les substituts nicotiniques

Les chiffres relatifs au marché des traitements nicotiniques de substitution (TNS) mobilisés ont été fournis par le Groupement pour l'élaboration et la réalisation de statistiques (GERS) et concernent les ventes aux officines – hors hôpitaux – par les grossistes répartiteurs en France métropolitaine. Les données brutes représentent les ventes en unités d'une série de spécialités pharmaceutiques. Elles mêlent des produits conditionnés de façons différentes et transformés pour avoir des données du même ordre, afin de pouvoir d'abord différencier les types de substituts (gommes, patches...) et ensuite de les traduire en équivalence de « nombre de mois de traitement », sur la base d'estimations développées par le GERS. La durée moyenne de traitement est ici estimée à un mois (compte tenu des échecs précoces), soit 28 patches, 216 gommes, 160 comprimés, 168 cartouches ou 4 sprays. Comme pour le marché du tabac, les évolutions des ventes dans les pharmacies d'officine sont calculées à nombre de jours de livraison constants.

La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) offre quant à elle une visibilité sur les données de remboursements des traitements d'aide à l'arrêt du tabac obtenus sur prescription.

Les lignes d'écoute

Santé publique France communique à l'OFDT les chiffres concernant le nombre d'appels téléphoniques à la ligne spécialisée Tabac Info Service (TIS), les visites sur le site Internet et les téléchargements de l'application pour téléphone mobile ainsi que les campagnes médiatiques (télévision, radio, affichage, presse, médias interactifs).

Bibliographie

Liens accessibles au 10/04/2025

ANJ (2024) Analyse annuelle du marché des jeux d'argent et de hasard en France 2023. Paris, Autorité nationale des jeux, 50 p.

ANSES (2020) Produits du vapotage. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Becker T.D., Rice T.R. (2022) Youth vaping: a review and update on global epidemiology, physical and behavioral health risks, and clinical considerations. *European Journal of Pediatrics*, Vol. 181, n° 2, p. 453-462.

Bonaldi C., Boussac M., Nguyen-Thanh V. (2019) Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 15, p. 278-284.

CCSS (2024) Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : résultats 2023, prévisions 2024 et 2025. Paris, Commission des comptes de la Sécurité sociale, 278 p.

DGDDI (2025) Bilan annuel de la Douane 2024. Montreuil, Direction générale des douanes et droits indirects, 50 p.

Douchet M.-A. (2021) Réflexion sur les achats hors réseau à partir de l'observation du marché du tabac et des substituts nicotiniques durant le 1^{er} confinement en France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 8, p. 140-147.

Douchet M.-A., Le Nézet O., Philippon A., Andler R., Pasquereau A., Guignard R. (2024) L'approvisionnement en tabac des fumeurs en France 2014-2022. Note réalisée par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) et Santé publique France. Paris, OFDT, coll. Notes de résultats, 20 p.

European Commission (2023) Excise duty tables. Tax receipts – Manufactured tobacco, 18 p.

Gilley M., Beno S. (2020) Vaping implications for children and youth. *Current Opinion in Pediatrics*, Vol. 32, n° 3, p. 343-348.

Guignard R., Gautier A., Andler R., Soullier N., Nguyen-Thanh V. (2021) Tentatives d'arrêt du tabac pendant l'opération Mois sans tabac (2016-2019) : résultats des Baromètres santé de Santé publique

France. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 16, p. 284-289.

Hill C., Legoupil C. (2018) Taxation et prix du tabac en France et conséquences sur la consommation. *Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire*, n° 14-15, p. 309-316.

Janssen E., Vuolo M., Airagnes G. (2024) Daily cigarette smoking among inpatients for substance use disorders in France, 2010-2020: Commonalities and specificities across substances. *Tobacco Induced Diseases*, Vol. 22, art. 174.

Le Nézet O., Pasquereau A., Guignard R., Philippon A., Nguyen Thanh V., Spilka S. (2025) Tabagisme et vapotage parmi les 18-75 ans en 2023. *Tendances*, OFDT, n° 168, 8 p.

Lindson N., Butler A.R., McRobbie H., Bullen C., Hajek P., Wu A.D., Begh R., Theodoulou A., Notley C., Rigotti N.A., Turner T., Livingstone-Banks J., Morris T., Hartmann-Boyce J. (2025) Electronic cigarettes for smoking cessation. *Cochrane Database of Systematic Reviews*, n° 1, art. CD010216.

Ministère de la Santé et de la Prévention (2023) Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027. Paris, ministère de la Santé et de la Prévention, 60 p.

OFDT (2023) Les drogues à 17 ans. Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. *Tendances*, OFDT, n° 155, 8 p.

OFDT (2024) Les usages de substances psychoactives chez les collégiens et lycéens. Résultats EnCLASS 2022. Paris, OFDT, coll. Notes de résultats, 17 p.

Pasquereau A., Guignard R., Andler R., Le Nézet O., Spilka S., Obradovic I., Airagnes G., Beck F., Nguyen Thanh V. (2024) Prévalence du tabagisme en France hexagonale en 2023 parmi les 18-75 ans. Résultats de l'édition 2023 de l'enquête EROPP de l'OFDT. Saint-Maurice, Santé publique France, coll. Le point sur, 7 p.

Spilka S., Morel d'Arleux J., Simioni M. (2024) Les consommations de drogues en prison. Résultat de l'enquête ESSPRI 2023. *Tendances*, OFDT, n° 163, 6 p.

Spilka S., Le Nézet O., Janssen E., Philippon A., Brissot A., Eroukmanoff V. (2024) Les drogues à 17 ans, analyses régionales. Enquête ESCAPAD 2022. Paris, OFDT, coll. Rapports, 66 p.

> **Pour citer cette publication** : Douchet M.-A. 2025. Tabagisme et arrêt du tabac en 2024. Paris, OFDT, coll. Notes de bilan, 19 p.



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

ISBN : 978-2-488392-00-6

Photo copyrights : © Valeri Luzina / © dalaprod (Adobe Stock)

www.ofdt.fr